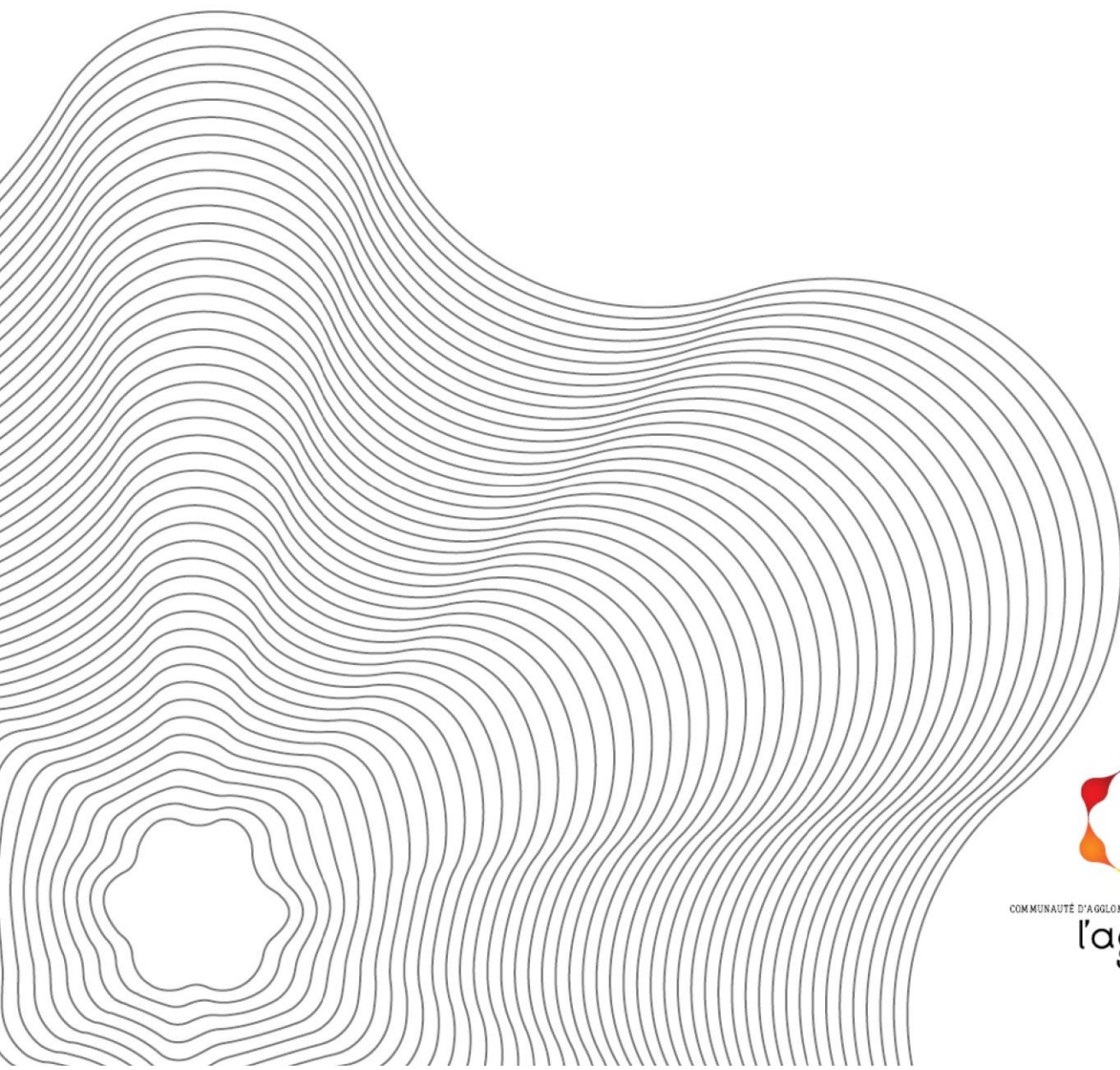


RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

ANNEXE N 3 : DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT Alimentation en Eau Potable et Assainissement



SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE PUBLIQUE	2
I. SECURISER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DE L'EAU - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITE AU MEILLEUR COUT	2
A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA POLITIQUE DE L'EAU POTABLE EN 2025	3
B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT EN 2025	4
LA COMMUNICATION OPERATIONNELLE	5
LES ACTIONS PAR CELLULE	5
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT	9
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EAU POTABLE	13
II. UN NOUVEL ENJEU D'HYDRAULIQUE URBAINE : METTRE EN PLACE UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES ADAPTEE AU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL POUR LIMITER LES INONDATIONS FREQUENTES	17

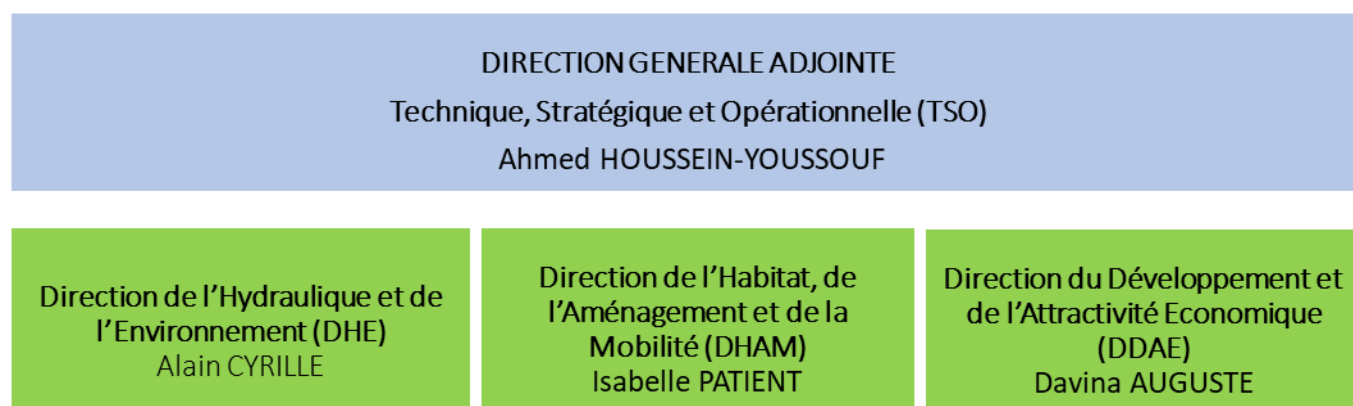
LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE PUBLIQUE

La mise en œuvre des politiques publiques de la CACL se réfléchissent aussi à l'échelle opérationnelle pour une partie d'entre elles. Notamment au travers des compétences permettant de répondre aux besoins essentiels des habitants du centre-littoral tout en rendant attractif le territoire de la CACL par le développement de ses infrastructures.

C'est ainsi que les compétences relatives à la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau, à la gestion des déchets et la prise en compte des sujets de développement durable, à l'habitat et à la mobilité, à l'aménagement dont sa planification et à la mise en œuvre d'un développement économique et rural se développent désormais, au sein de directions telle que la DHE, la DHAM'S et la DDAE.

Ces Directions sont depuis septembre 2019, regroupées au sein d'une DGA en charge de la dimension Technique, Stratégique et Opérationnelle de l'attractivité du territoire (DGA TSO).

L'organisation de cette DGA Technique, Stratégique et Opérationnelle en interface avec la DGS est la suivante :



I. SECURISER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DE L'EAU - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITE AU MEILLEUR COÛT

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) et depuis mars 2005 Assainissement des Eaux Usées (AEU) pour le compte des six communes du bloc communautaire.

Socle du schéma d'équipement adossé au PPI territorial, la politique publique de l'eau et de l'assainissement doit continuer en 2025 à osciller entre exigence du respect des normes, niveau de qualité, continuité du service et coût acceptable pour l'utilisateur. Ce triptyque d'indicateurs sera à apprécier en 2025 dans le cadre de la continuité des contrats de progrès signés en décembre 2019 sur l'Eau et l'Assainissement.

Ces contrats de progrès permettront à l'Agglo d'afficher ses marges de progrès sur une gestion de l'eau de qualité. Ces indicateurs traçables au travers de l'exploitation des services contribuent désormais conformément au plan Eau Dom, d'inscrire la CACL dans une démarche normée où l'optimisation de l'exploitation rime avec constance des subventions obtenues.

Deux nouvelles compétences, la gestion des eaux pluviales urbaines et la GEMAPI sont venues compléter depuis 2021 le panorama de nos actions dans les domaines de l'hydraulique urbaine au sens large. La compétence des eaux pluviales a pu faire l'objet, fin 2019, de décisions de la CLECT sur le montant des charges pour le transfert du pluvial. Depuis le transfert des charges et des personnels, engagés en 2021 et poursuivi en 2022, 23 et 24, il s'agira en 2025 de continuer à mettre en œuvre les engagements majeurs du service tant en termes d'exploitation des ouvrages que dans le cadre des investissements à produire pour réhabiliter les ouvrages ou construire de nouveaux ouvrages.

L'enjeu étant de permettre à l'Agglo de disposer des moyens afin de mettre en œuvre cette compétence sensible politiquement, cruciale pour le développement du territoire, impactante pour la sécurité des biens et des personnes, avec une adaptation des moyens et une vision technique et administrative qui continuent à s'ajuster compte tenu des enjeux du pluvial à l'échelle intercommunale.

L'année 2025 marquera encore une nouvelle étape dans cette ambition, au travers les orientations décrites ci-après, notamment par les premières mesures et actions telles que programmées par le Schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), et encadrées par le zonage Pluvial prescriptif dont l'adoption devra intervenir cette année.

A. Les orientations budgétaires de la politique de l'eau potable en 2025

Ce rapport d'orientation budgétaire comprend une approche menant jusqu'en 2026 et correspondant aux investissements majeurs à réaliser par les équipes du service eau potable-assainissement, en application de la vision politique impulsée.

Les OIN

Avec près de 11 OIN et 8500 logements supplémentaires, la CACL devra affronter la restructuration d'une bonne partie de ses réseaux et infrastructures sur l'ensemble des communes du territoire. Cette dernière aura pour objectif d'accueillir sereinement les nouveaux habitants de ces quartiers mais également de maintenir la qualité du service rendu aux clients actuels. **Pour programmer au mieux ces investissements la CACL doit s'engager dans des échanges avec l'EPFAG pour coordonner tant techniquement et surtout financièrement, la participation de ce dernier dans les investissements induits par l'émergence des OIN.**

Seule une vision macro et inter-service des projets permettra la bonne échelle d'intégration dans un PPI CACL, déjà arrêté.

L'élargissement de l'assiette

Malgré la maturité du service eau potable, il reste encore des secteurs du territoire de la CACL à couvrir. Les réserves de clients dont les plus importantes sont les grandes zones d'habitats informels représentent l'un des points clés de l'amélioration des recettes du service eau potable.

La gestion patrimoniale

Renouveler le réseau, dont certains sont âgés de plus de 60 ans, est l'objectif d'un programme intense afin d'apporter aux usagers des centres-villes une qualité de service améliorée tant sur les volets pressions que sur l'organoleptique.

Le SDAEP

Après 7 ans, il est proposé la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ce dernier permettra d'intégrer les OIN et d'entrevoir les futurs investissements à réaliser sur le territoire. Le futur SDAEP apportera aussi des réponses en matière de protection contre les actes de malveillance en sécurisant les ouvrages pour les protéger contre les intrusions et actes de vandalismes.

Il sera aussi l'outil d'orientation stratégique et opérationnel de l'Agglo, pour nous diriger vers une plus grande maîtrise de nos contrats et nos outils d'exploitation. En ce sens, les intégrations de notre patrimoine dans des applications de gestion numériques et des applications de simulation et de modélisation devient primordiale.

La mise en œuvre de ces nouveaux outils est aussi partie intégrante de nos capacités pour une plus grande action pédagogique et scientifique dirigée vers tous les publics mais plus particulièrement les jeunes et le focus des métiers de l'eau. La Maison de l'eau en sera un excellent lieu d'implantation et de promotion.

La collectivité pourra donc être dotée d'un outil de décision et à terme d'une salle numérique de pilotage du réseau.

B. Les orientations budgétaires de la politique d'assainissement en 2025

Cette projection à 2 ans cadre les investissements majeurs devant être concrétisés par les équipes du service eau potable-assainissement :

Les OIN

Comme mentionné précédemment, se sont environ 8500 logements que les 11 OIN vont faire émerger sur le territoire de la CACL. Cette réorganisation des réseaux et des infrastructures devra accueillir sereinement les nouveaux habitants de ces quartiers afin de maintenir la qualité du service en assainissement collectif et non collectif, déjà existante.

Pour programmer au mieux ces investissements, la CACL doit s'engager dans des échanges avec l'EPFAG pour coordonner tant techniquement mais surtout arrêter la participation financière de ce dernier dans les investissements induits par l'émergence des OIN.

Seule une vision macro et inter-service des projets permettra la bonne échelle d'intégration dans une PPI CACL déjà arrêtée. Cette réflexion a été intégrée dans le cadre de la révision du SDAEU, et elle se finalisera en 2025 par l'élaboration du plan d'actions et programme de travaux et par l'adaptation du zonage EU dans les zones OIN

L'élargissement de l'assiette

Avec des kilomètres de réseau d'assainissement, la CACL doit maintenant renforcer son action sur les raccordements en améliorant le taux de mobilisation des subventions disponibles. Ces réserves de clients permettront de stabiliser l'équilibre du contrat et de renforcer la capacité à investir du service

assainissement, mais également de permettre à la STEP Leblond de pouvoir se rapprocher de ces objectifs en termes de traitement.

La gestion patrimoniale

La CACL va apporter aux usagers du centre-ville de Cayenne des investissements massifs sur la réhabilitation des réseaux des eaux usées, réseaux pour certains âgés de plus de 60 ans. Ces investissements impacteront directement le cadre de vie des usagers mais donneront également à la Cellule Exploitation le pouvoir de se concentrer sur la maîtrise des contrats.

Le SDA

Plus qu'une mise à jour, c'est clairement la refonte d'un document cadre qui a alimenté les actions du service assainissement pendant près d'une vingtaine d'année. La réalisation du nouveau SDA entraînera une évolution du zonage et donnera le rythme des investissements stratégiques à mettre en place jusqu'en 2030 pour être en accord avec le développement du territoire.

Ce document essentiel au bon fonctionnement du service, sera l'occasion de doter la collectivité de la numérisation de son réseau. Un modèle numérique permettant d'être plus dans la prospective aussi bien dans la gestion de son réseau que dans les investissements nécessaires sur ce dernier.

Hormis les grands sujets qui impacteront l'ensemble du service, les orientations budgétaires de 2025 sont l'occasion de mettre en place des objectifs par cellule et en exergue les moyens pour assurer le déploiement de ces objectifs sur l'assainissement.

La Communication opérationnelle

La relation aux administrés reste une mission principale, premier sens de notre engagement de Service Public. Aussi, la transmission de toutes les informations utiles et nécessaires aux publics doit poursuivre son développement et son renforcement.

Les situations particulières du territoire doivent trouver réponse pour permettre dans toutes les situations, l'accès à l'Eau et le recours à l'Assainissement.

Ainsi, en lien avec le Service Communication de la CACL, les actions de communication voire de promotion des Services Publics de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et Non Collectif seront diversifiées. L'organisation ou la participation à des événements d'envergure devra y être assurée.

Les actions par cellule

Déclinaison de la nouvelle organisation

Cet organigramme indique également la conviction profonde qu'il faut actionner les possibilités, les ressorts et les moyens de penser une administration territoriale qui soit modèle et exemplaire sur le déploiement de la PPI eau et assainissement.

Et à mi-mandat, et plus précisément à 2 ans de la fin de la mandature, il me semble nécessaire :

- De recentrer, voire d'ajuster la PPI pour accélérer le projet de mandature élaboré collégalement avec les élus de la CACL et partagé avec les équipes de l'EPCI devant le mettre en œuvre ;

- De construire de façon consolidée une administration de référence mobilisée pour concrétiser le projet du territoire,

En 2025, j'ai souhaité que la CACL entre dans **un acte II de l'Agglo 'SMART pour les compétences eau potable et assainissement.**

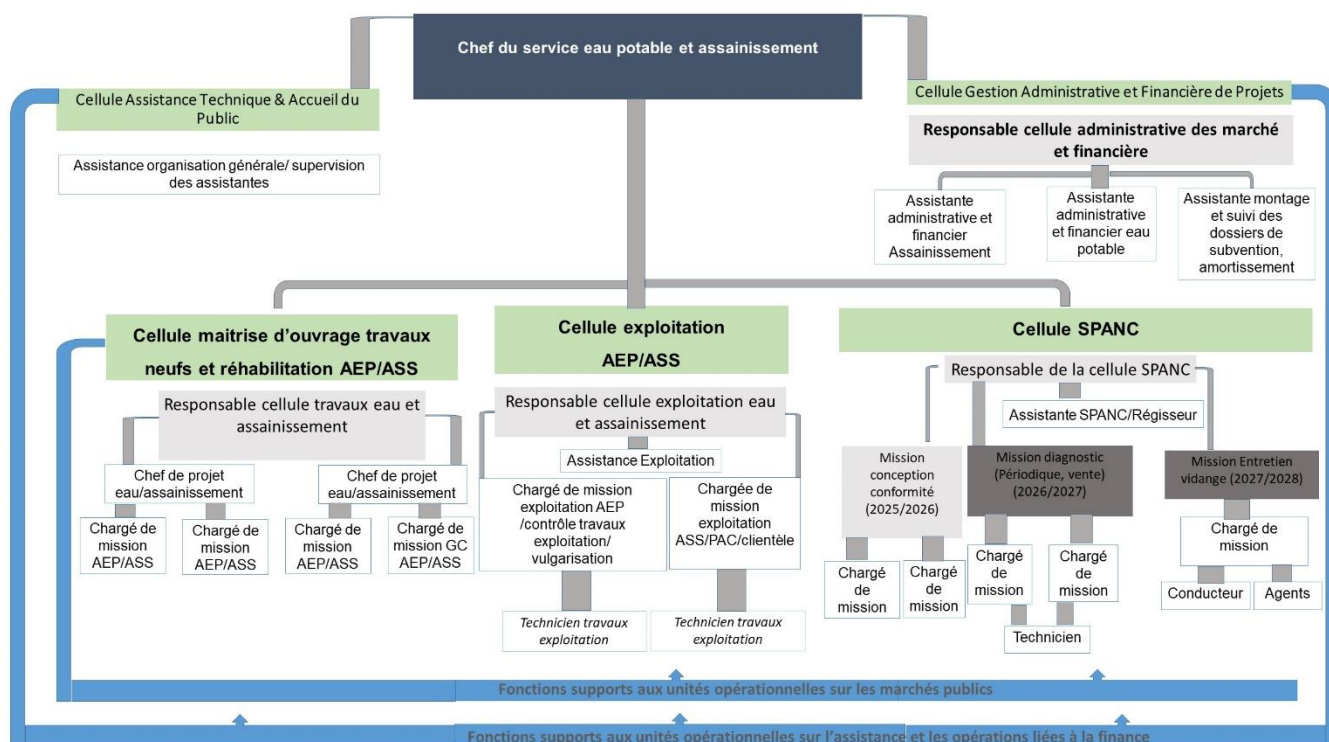
Notre PPI avance aussi, certes, mais les attentes sont encore vives en matière de travaux d'eau, d'assainissement, et plus généralement sur les dynamiques internes de nos directions.

L'acte II de l'Agglo 'SMART intègre dès cette année 2024 une réorganisation de l'administration pour qu'elle s'adapte un peu plus aux enjeux politiques de notre mandature.

Il convient désormais à la communauté de travail, constituée des équipes administratives et techniques accompagnant les réalisations politiques, soit au cœur de la mandature politique.

Sur les dynamiques opérationnelles liées à la DHAM, la DDAE, la DHE (Eau-assainissement et Environnement), je considère que le besoin en confortement apparaît évident pour finaliser nos programmes PPI.

Je soumetts aussi à vos avis les organisations de la DHE/Eau potable/Assainissement.



La cellule Maitrise d'ouvrage

Avec une programmation ambitieuse et un volet ressource humaine à stabiliser, la mission impérative de cette cellule est d'augmenter la cadence de la commande publique avec un rythme à atteindre sur cette année 2025 de plus de 20 millions d'euros de travaux sur les deux compétences. Cette programmation qui mêlera en fonction des compétences extensions, renouvellement, et travaux d'infrastructure, sera propulsée par les Aqua-prêts.

Pour ce faire, le renforcement de la cellule Maîtrise d'ouvrage doit être poursuivie afin d'atteindre sa pleine mesure.

Cette cellule devra accomplir le lien avec la cellule exploitation afin de simplifier l'intégration des réseaux aux patrimoines de la CACL.

L'amélioration de l'ingénierie financière et du suivi de la facturation est indispensable pour enchaîner les opérations et mobiliser au mieux l'ensemble des financements disponibles.

Sur le volet développement durable, cette cellule participe activement à la protection des milieux. En effet sur le volet de l'assainissement, les travaux engagés permettront de limiter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en éliminant progressivement certaines fosses toutes eaux qui ne sont pas entretenues.

Sur le volet de l'eau potable, la réduction des fuites nous ramène à une meilleure gestion de la ressource mais le développement durable c'est également offrir aux habitants du territoire des conditions de vies améliorées, et limiter les impacts négatifs sur notre environnement.

Le dispositif Aqua prêt

Ce dispositif financier vient faciliter les ambitions de la CACL mais également contraindre le service à plus de rigueur sur la planification des projets.

La CACL dispose de schémas directeurs pour les compétences Eau et Assainissement, et les besoins en investissement sont encore conséquents sur le territoire du fait du rattrapage nécessaire et du dynamisme du territoire en terme d'infrastructure :

- la capacité d'autofinancement
- le taux de subvention par opérations
- les délais d'instruction des subventions.

Ainsi, la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement se trouve parfois ralentie, alors même que la dynamique du territoire pourrait supposer un rythme plus soutenu.

Dans la pratique, le schéma de financement des investissements sur ces trois compétences repose généralement sur le principe suivant :

- Autofinancement : en général 40% du montant de l'opération
- Subvention : (Etat dont FCTVA et Europe : 60 %)

Les opérations accessibles aux subventions dites éligibles, ne comprennent pas les opérations de réhabilitation, voire de renforcement qui doivent être intégralement financées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPI 2021, il avait été considéré que ces projets d'investissement en hydraulique AEP, hydraulique Eaux Usées et hydraulique Pluviales, pourraient être accélérées par la possibilité de financer, via des dispositifs de prêts, la part de

financement de la CACL, dans le contexte du plan de relance et plus largement de la disponibilité des financements Etat et Européens.

I- Modalités proposées par la Banque des Territoires

Sur les compétences Eaux et Assainissement, justement, la Banque des Territoires nous permet l'accès à des produits financiers adaptés aux besoins de financement de nos investissements :

- Amortissement sur des durées longues (durée de vie des installations, soit des durées de l'ordre de 40 à 50 ans voir 60 ans pour les réseaux)
- Taux variable basés sur le taux du livret A + 0,60 %.

Il doit être souligné que ces dispositifs comportent une dimension variable, indexée sur le livret A, actuellement au taux de 1% .

- Taux Fixe mais dans ce dernier cas la durée du prêt sera limitée à 25 ans.

La Banque des Territoires précisera quels montants pourront faire l'objet d'un taux fixe.

Il appartient ensuite à la CACL d'arbitrer entre d'une part la nécessité d'amortir les prêts sur une durée longue (pour avoir des échéances faibles) et d'autre part l'intérêt d'avoir un taux fixe (pour se prémunir de toute variation de taux).

II- Les montants des aquapréts possibles

Sur ces bases et après concertations préalables avec la Banque des Territoires, les montants pouvant être pris en compte dans ces dynamiques sont les suivants :

○ AEP

- Etudes Générales
- Extension de réseaux
- Réhabilitations de réseaux
- Renouvellement
- Renforcement de réseaux

○ Eaux Usées

- Extensions de réseaux
- Réhabilitations de réseaux
- Raccordements

La Banque des Territoires a proposé à la CACL une offre de prêt pour la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUAPRET d'un montant total de 16 386 824 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette offre permet le financement de 21 opérations de renouvellement du réseau d'eau potable, de la réhabilitation des grands réservoirs de Matoury et de Montabo, de 2 opérations d'extension du réseau à Rémire-Montjoly et à Roura, ainsi que de 2 projets de renforcement des ouvrages d'alimentation en eau potable du bourg de Montsinéry et la construction d'un nouveau réservoir.

La Banque des Territoires a soumis à la CACL une offre de prêt pour la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUAPRET d'un montant total de 12 696 288 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement d'opérations d'extension du réseau d'assainissement collectif inscrites dans le programme pluriannuel d'investissements (PPI).

La cellule exploitations

Garante de la qualité du service rendu aux usagers mais également de la pérennisation des infrastructures, cette cellule a entre ses mains les 3 contrats emblématiques de la CACL :

- Le contrat de l'Eau potable qui arrive en milieu de vie.
- Les 2 contrats d'Assainissements (contrat SGDE pour Cayenne et contrat CIE pour le reste du territoire), qui prendront fin en 2025.

Comprendre, suivre, contrôler pour améliorer, c'est l'objectif de 2025 sur ces 3 contrats.

Ils sont soumis à un haut niveau de contrôle avec le suivi réglementaire des droits et des obligations des délégataires, le suivi des indicateurs techniques et financiers des contrats, le suivi travaux intégrés, ainsi que la mise en œuvre des tableaux d'amélioration de l'exploitation partagés par la collectivité et les exploitants.

C'est tout le programme qui doit être continué par la cellule exploitation, pour voir apparaître au cours de l'exercice 2025, les premiers vrais investissements travaux de cette cellule.

Pour finir, la recherche des raccordements est l'objectif qui doit être déployé immédiatement en utilisant l'ensemble des moyens à la portée de la cellule : l'emploi des subventions OEG, la communication de proximité par une sectorisation des actions ciblées, et parfois des orientations de travaux à proposer à la cellule maîtrise d'ouvrage.

Les propositions de l'organigramme sur la nouvelle répartition des missions permettront la montée en gamme de la cellule d'exploitation.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

S'agissant du SPANC, il convient de rappeler qu'un premier budget annexe, indépendant de celui de l'assainissement collectif a été créé en 2014.

Depuis juin 2013, en effet chaque acte réalisé est soumis à redevance, ce qui autorise, compte tenu du nombre d'actes réalisés, une autonomie financière du SPANC à nouveau en 2020.

La structure financière permet de payer à temps complet 2 agents du SPANC, et d'assurer l'équilibre des charges de ce dernier.

Plusieurs enjeux majeurs du SPANC constitueront également l'année 2025 :

- Le lancement d'une campagne de communication afin d'augmenter le nombre de contrôle de réalisation, contrôle obligatoire mais peu demandé par les propriétaires notamment par méconnaissance de la réglementation ;
- Le lancement d'une étude intellectuelle pour définir les différents scénarios pour la réalisation du contrôle de bon fonctionnement, puis sa mise en place, il s'agit du dernier contrôle obligatoire restant à mettre en œuvre ;
- La mise en place d'un suivi et d'une procédure de pénalisation pour tous les biens ayant été contrôlés et pour lesquelles des travaux prescrits n'ont pas encore été établis en fonction des délais de mises en conformité ;
- Le lancement d'études intellectuelles pour l'éventuelle mise œuvre des compétences facultatives tel que la compétence vidange et ou entretien ;
- La prolongation d'une année de la convention signée entre la CACL et l'OEG pour financer la réhabilitation des ouvrages non conformes ;
- Le lancement d'une campagne de communication pour augmenter le nombre de dossier de subvention.

Le dispositif d'aide au raccordement, 2025, sera l'ultime année du conventionnement entre la CACL et l'Office de l'Eau de Guyane d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sur critère social.

Ce dispositif d'aide, permettra la réhabilitation de dispositif d'ANC non conforme et améliorera ainsi la situation sanitaire et environnementale du territoire en diminuant les rejets d'eaux usées non traitées en milieu naturel.

Tout comme pour le SPANC, cette convention signée en cours d'année 2021 va être renforcée par une communication 360° plus agressive pour augmenter sensiblement le nombre de dossier traités.

Pour les besoins matériels, Le SPANC de la CACL, ayant un budget sain et excédentaire, fera un investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté au besoin de contrôle et au stockage du matériel (barre à mine, pioche, pelle, canne a boues, nettoyant, etc...), les charges d'entretiens seront également supportées par ce même budget ou à la modification du véhicule actuel pour le rendre adaptable aux équipements.

Il sera également souscrit un contrat auprès du fournisseur de la CACL pour un forfait carburant adapté au besoin des équipes de contrôle terrain.

Le Progiciel Visio ANC, sera rétabli sur l'ensemble des postes des agents concernés et les frais de Mise à jour et de formation seront directement imputés sur le budget du SPANC. Les agents seront également équipés de tablette pour la prise de note terrain et pour la synchronisation des données via le progiciel.

Le SPANC de la CACL devra faire l'acquisition :

- D'une canne à boues pour déterminer le volume de boues présent dans les ouvrages de traitement des eaux usées ;
- D'un marteau d'égoutier pour la manutention des regards ;
- D'une pince à bec pour activer les postes de relevage ;
- D'un générateur de fumée pour déterminer l'origine des écoulements en cas de litiges ;
- D'un détecteur de canalisation pour détecteur la sonde du passage camera ;
- D'une caméra compacte pour visionner l'état des épandages ou déterminer l'origine de la problématique ;
- D'une tarière ;
- D'un kit lampe UV avec réactif ;
- D'un aimant banane ;
- D'un souleveur magnétique pour la manutention des regards métalliques ;
- D'un perméamètre pour effectuer des études de contrôles et pour effectuer les tests de perméabilités pour les projets internes CACL ;
- Autres...

En ce qui concerne les ressources humaines, une montée en gamme est plus que nécessaire. En effet, les agents actuellement en poste 1 assistante et 2 chargés de missions, dont 1 à 50% du temps, ne peuvent pas sortir des missions quotidiennes pour avancer sur le développement des compétences du SPANC.

Le recrutement de 2 agents de CAT A pour la partie contrôle conception et de l'existant avec la gestion administrative est plus que vital à très court terme.

Le recrutement à moyen long terme sera validé une fois les missions définitivement actées et les différents plans de charge définis.

Les subventions OEG pour le SPANC et SPAC, seront renforcées cette année par des dispositifs de subventions complémentaires de la CACL et des dispositifs de prêts afin de faciliter le financement des réhabilitations et des raccordements.

Gestion financière & Gestion administrative

Dans un objectif de performance opérationnel et administrative, une Cellule Gestion Financière et Administrative des Projets (GAFP) sera mise en œuvre. Véritable outil de transversalité, ses missions principales sont :

- Le Suivi et le contrôle de procédures d'exécution administrative et financière des marchés publics
- Le Suivi et le contrôle de mise en œuvre des aides publiques, tant dans leur préparation, avec les charges de mission opérationnels, que pour leur exécution et la remontée des recettes ;
- Le support et les liaisons administratives et opérationnelles avec les services de la DAFP, pour l'exécution des opérations comptables et budgétaires du Service AEPASS

Tels sont, chers collègues, les grands axes de ma politique pour l'Eau et l'Assainissement que je vous propose de développer dans les orientations budgétaires qui suivent sur la CACL pour l'année 2025. Il conviendra néanmoins de prioriser les opérations afin de déterminer celles qui pourront être effectivement menées dans le cadre des enveloppes budgétaires qui seront octroyées.

Orientations budgétaires pour l'Assainissement

Les Orientations budgétaires et stratégiques du service de l'Assainissement Collectif pour l'année 2025 en cohérence avec le contrat de progrès signé en Décembre 2019 :

L'année 2024 a été marqué par la clôture des opérations suivantes, avec pour certaines des mises en service à venir sur l'année 2025 :

- **CACL :**
- Schéma directeur des eaux usées SDA (application 2025) :
- ***Montant des études : 314 234,00 €***

- **Cayenne:**
- *EU Travaux d'urgence : De Gaulle (mise en service 2024)*
- ***Montant de l'opération : 518 962,00 €***

- EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 1 (mise en service 2025)
- **Montant de l'opération : 1 742 151,37 €**
- *Financement Aquaprêt*

- EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 2 (mise en service 2025)
- **Montant de l'opération : 1 979 925,72 €**
- *Financement Aquaprêt*

- EU Cités Périphériques de Cayenne : Cabassou Madeleine - Phase 4 (mise en service 2025)
- **Montant de l'opération : 2 534 000,00 €**
- *Financement Aquaprêt*

- **Rémire – Montjoly :**

- EU Rémire : Phase 1 Versant Sud (mise en service 2025)

- **Montant de l'opération : 2 259 370,00 €**
- *Financement Aquaprêt*

- EU Rémire : Phase 1 Bassin Versant Nord (mise en service 2025)
- **Montant de l'opération : 1 670 191,00 €**
- *Financement Aquaprêt*

Programmation 2025 :

- **CACL:**

- Réalisation de branchement EU :
- *Montant prévisionnel des Travaux : 100 000€*

- Sécurisation des accès des lagunes :
- *Montant prévisionnel des Travaux : 100 000€*

- **Cayenne:**

- EU Cités Périphériques de Cayenne : Lot 7 (Transfert Chatenay – N'zila)
- **Montant de l'opération : 4 400 000€**
- *Financement Aquaprêt*

- *EU Cités Périphériques de Cayenne : Raban Mango Phase 3 (2nd semestre 2025)*
- **Montant de l'opération : 3 000 000€**
- *Financement Aquapret*

- *EU Cités Périphériques de Cayenne : Raban Mango Phase 4 (2nd semestre 2025)*

☐ **Montant de l'opération : 2 500 000€**

☐ *Financement Aquapret*

☐ *Etude EU Cayenne - Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle*

☐ **Montant de l'opération : 500 000 €**

☐ *Financement Aquapret*

☐ *EU Cayenne - Secteur 2 - Marché*

☐ **Montant de l'opération : 5 000 000 €**

☐ *Financement Aquapret*

☐ *EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 3 (2nd semestre 2025)*

☐ **Montant de l'opération : 3 500 000€**

☐ *Financement Aquapret*

☐ **Matoury :**

☐ *EU Matoury Bourg (2nd semestre 2025) :*

☐ **Montant des études : 1 900 000€**

☐ *Financement Aquapret*

☐ **Rémire – Montjoly :**

☐ *Réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées du secteur Rémire – Phase 2 (2nd semestre 2025)*

☐ **Montant total de l'opération : 2 000 000€**

☐ *Financement Aquapret*

☐ **Macouria :**

☐ *EU : Soula 1 (2nd semestre 2025)*

☐ **Montant de l'opération : 1 900 000,00 €**

Soit un montant total de :

- **12 000 000,00 euros de travaux avec un montant d'autofinancement de 2 400 000,00 euros pour le premier semestre,**
- **12 800 000,00 euros de travaux avec un montant d'autofinancement de 2 560 000,00 euros pour le deuxième semestre**

Orientations budgétaires pour l'Eau Potable

L'année 2024 a été marquée par la clôture des opérations suivantes, avec pour certaines des mises en service à venir sur l'année 2025 :

Poursuite des programmes en cours :

☐ Matoury :

- ☐ Extension Réseau AEP – Secteur Mogès
- ☐ **Montant total de l'opération : 800 000,00 € (mise en service 2025)**
 - *Autofinancement : 160 000 €*

- ☐ Dévoiement Balata-PROGT – Phase 2 de Cogneau-Lamirande
- ☐ **Montant total de l'opération : 2 500 000€**
- ☐ *Autofinancement : 240 000 €*

☐ Rémire – Montjoly :

- ☐ Maillage AEP Rémire-Montjoly
- ☐ **Montant total de l'opération : 900 000€ (mise en service 2025)**
 - *Autofinancement : 180 000€*

- ☐ Etudes pour Renforcement Stockage AEP sur le Mahury
- ☐ **Montant total de l'opération : 200 000€**

☐ Macouria :

- ☐ Extension de réseau Préfontaine :
- ☐ **Montant total de l'opération : 400 000 €**
 - *Autofinancement : 80 000 €*

☐ Montsinéry-tonnégrande :

- ☐ Renforcement AEP Bourg Montsinéry-bourg :
- ☐ **Montant total de l'opération : 4 600 000 €**
 - *Autofinancement : 1 500 000 €*

Soit un montant total de 9,4 M€ d'opération.

Programmation 2025 axée sur l'aqua prêt et le contrat de progrès :

☐ **CACL**

☐ Programme eau pour tous

☐ **Montant total de l'opération : 200 000,00 €**

▪ *Autofinancement : 60 0000 €*

☐ Etudes pour sécurisation de la digue Rorota et réhabilitation de l'usine de ROROTA

☐ **Montant total de l'opération : 600 000€**

☐ Sécurisation électrique des usines AEP de la Comté et du Rorota

☐ **Montant total de l'opération : 1 200 000,00 €**

▪ *Autofinancement : 240 000 €*

☐ Réhabilitation des réservoirs de Califourchon et Montabo et construction d'un nouveau réservoir de 4000 m3

☐ **Montant total de l'opération : 9 000 000 €**

▪ *Autofinancement : 1 800 000 €*

☐ Etude de la Maison de l'eau

☐ **Montant total de l'opération : 200 000,00 €**

☐ Déplacement du captage de la comté

☐ **Montant de l'opération : 3 500 000,00 €**

☐ *Autofinancement : 1 050 000 €*

☐ Etude de déplacement de l'usine de la comté

☐ **Montant de l'opération : 1 000 000,00 €**

☐ **Cayenne:**

☐ Réhabilitation AEP Avenue Général de De Gaulle

☐ **Montant total de l'opération : 2 000 000,00 €**

☐ Réhabilitation du réseau AEP cité Anatole

☐ **Montant total de l'opération : 800 000,00 €**

☐ Renforcement Conduite de distribution de Mango

☐ **Montant total de l'opération : 650 000,00 €**

☐ Réhabilitation Rénovation urbaine

☐ **Montant total de l'opération : 250 000,00 €**

- Réhabilitation Rue René Maran
- **Montant total de l'opération : 250 000,00 €**

- **Rémire-Montjoly :**

- *Travaux d'extension du réseau d'eau potable - Secteur RN4 « La Matourienne »*
- **Montant total de l'opération : 8 500 000 €**
- *Autofinancement : 1 700 000 €*

- **Matoury**

- *Renforcement de Cogneau-Lamirande*
- **Montant total de l'opération : 4 000 000€**
 - Autofinancement : 800 000 €

- Réhabilitation Carrefour du Larivot
- **Montant total de l'opération : 150 000,00 €**

- Renforcement de la surveillance par la mise en œuvre de capteurs
- **Montant total de l'opération : 250 000,00 €**

- **Matoury et Roura**

- Interconnexion AEP Roura-Comté
- **Montant total de l'opération : 4 100 000,00 €**
 - Autofinancement : 820 000 €

Soit un montant total de 36,65 M€ d'opération.